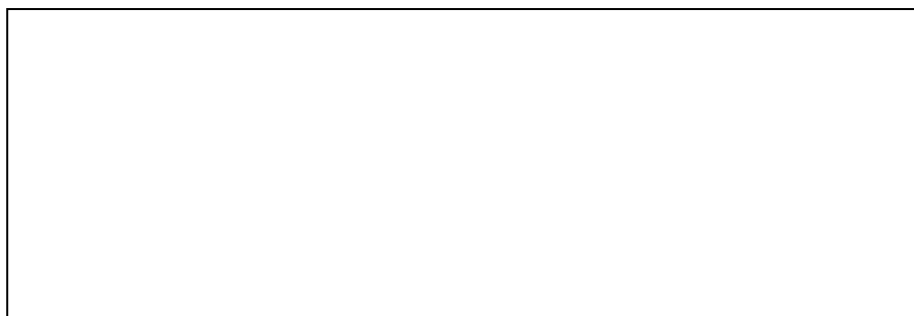
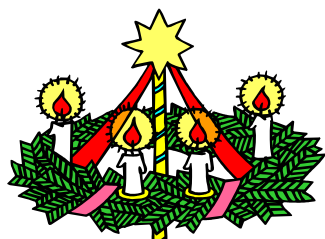


Bulletin trimestriel décembre 2007

BELGIQUE-BELGIË
PP 6/68978
7500 TOURNAI 1
P605223



**CGSP enseignement
HAINAUT
OCCIDENTAL**



Ed.resp.Rita DEHOLLANDER
CGSP Enseignement-Place verte 15
7500 TOURNAI
E-MAIL : rita.dehollander@cgsp.be

Bureau de dépôt :TOURNAI 1

SOMMAIRE

Voeux : Le sourire	P 1
CONGES : congés pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement	P 2
Organisation de l'inspection dans l'enseignement fondamental ordinaire	P3 -4
Où et quand rencontrer votre secrétaire permanente :	P 5
!!!	
Candidature de temporaire pour l'enseignement de la Communauté française	P6
Changements d'affectation pour les agents définitifs de la Communauté française	P6
Changement d'adresse ?	P7
Temporaires quelle est votre situation actuelle ?	P 8
Cotisations 2008	P 9
Adresses utiles pour les demandeurs d'emploi	P 10



A l'origine de toute connaissance, nous
rencontrons la curiosité. Elle est une condition
essentielle du progrès.

Alexandra David Neel



Le sourire

Le *sourire* ne coûte rien mais il a une grande valeur.

Le *sourire* enrichit ceux qui le reçoivent sans appauvrir ceux qui le donnent.

Le *sourire* rend les familles heureuses, les affaires prospères et les amitiés durables.

Le *sourire* nous repose quand nous sommes fatigués et nous encourage quand nous sommes déprimés.

Le *sourire* nous réconforte quand nous sommes tristes et nous aide à combattre nos soucis.

Le *sourire* ne peut être acheté ou volé et n'a de valeur que lorsqu'il est donné.

Si vous rencontrez quelqu'un qui ne vous donne pas le *sourire* que vous méritez, soyez généreux, offrez-lui le vôtre. Car personne n'a plus besoin d'un *sourire* que celui qui ne peut en accorder aux autres...

Anonyme

**Je vous en souhaite des tonnes pour cette année
nouvelle**

Rita DEHOLLANDER



Congés Congés Congés

Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement
--

Bénéficiaires :

Définitifs

Ens. : A.R. 15.01.74 - art 14

Motif :

- a) Pour exercer provisoirement dans l'enseignement non universitaire
- 1° une fonction de sélection (si on est définitif dans une fonction de recrutement donnant accès à cette fonction de sélection) ;
 - 2° une fonction de promotion (si on est définitif dans une fonction donnant accès à cette fonction de promotion) ;
 - 3° une fonction donnant droit à une échelle de traitement égale ou supérieure ;
 - 4° une fonction donnant droit à une échelle de traitement inférieure.
- b) Pour exercer provisoirement dans l'enseignement universitaire une fonction d'assistant, ...pour autant que cette fonction soit rémunérée à charge de l'allocation de fonctionnement de l'université.

Formalité :

Introduire une demande de congé justifiée par la désignation à cette autre fonction (si on quitte provisoirement son Pouvoir organisateur, l'autorisation de celui-ci est requise).

Rémunération :

a) rémunération normale dans les cas repris au a), 1°, 2°, 3°, augmentée s'il échet d'une allocation égale à la différence entre le traitement dû pour la nouvelle fonction et celui dû pour la fonction de définitif ;

b) suspension de la rémunération de définitif dans les cas repris au a), 4°, et au b).

Païement comme temporaire pour la fonction provisoirement exercée.

Durée :

La durée de la désignation.

Prestations :

Le congé peut être accordé pour toutes les prestations ou une partie de celles-ci seulement, sauf pour exercer une fonction de promotion auquel cas le congé est accordé pour toutes les prestations.

On exerce évidemment la fonction à laquelle on a été provisoirement désigné en remplacement de tout ou d'une partie des prestations correspondant à la nomination définitive.

Conséquence administrative :

- Congé assimilé à une période d'activité de service.

Enseignement fondamental ordinaire

ORGANISATION DE L'INSPECTION.

Inspectrice générale :

Madame Arlette VANDERKELEN

Les dossiers seront transmis à l'adresse suivante : Madame Arlette VANDERKELEN Inspectrice générale City Center - Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 1000 BRUXELLES arlette.vanderkelen@cfwb.be

Secrétariat :

Madame Christine BETTE
Bureau 3G9
☐ 02/690.80.74
☐ 02/690.80.91
christine.bette@cfwb.be

Madame Delphine WILLEMME
Bureau 3G9
☐ 02/690.80.75
☐ 02/690.80.91
delphine.willemme@cfwb.be

Inspecteurs chargés de la coordination :

Monsieur Pol COLLIGNON
rue A. Lavallée, 1
1080 BRUXELLES
☐ 02/690.80.71
pol.collignon@cfwb.be

Monsieur Gérard LEGRAND
avenue du Parc d'Andoy, 8
5100 WIERDE
☐ 081/40.08.68
gerard.legrand@cfwb.be

Madame Nicole MASSARD
City Center – Boulevard du Jardin Botanique, 20-22
1000 BRUXELLES
☐ 02/690.80.73
nicole.massard@cfwb.be



Zone du Hainaut occidental.

A. SECTEURS MATERNELS.

Secteur du Hainaut occidental-Ouest : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CELLES, de COMINES-WARNETON, d'ESTAIMPUIS, de MONT-DE-L'ENCLUS, de MOUSCRON et de PECQ.

Madame Claudine DESBUQUOIT. Place de la Station, 3 - 7784 WARNETON
claudine.desbuquoit@cfwb.be

Secteur du Hainaut occidental-Centre : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANTOING, de BERNISSART, de BRUNHAUT, de PERUWELZ, de RUMES et de TOURNAI.

A attribuer.

Secteur du Hainaut occidental-Est : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et maternelles des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ATH, de

BELOEIL, de BRUGELETTE, de CHIEVRES, d'ELLEZELLES, de FLOBECQ, de FRASNES-LEZ-ANVAING, de LESSINES, de LEUZE-EN-HAINAUT, et de SILLY.

Madame Rita AUPAIX. Rue Docteur Roland, 107 - 7970 BELOEIL

rita.aupaix@cfwb.be

B. SECTEURS PRIMAIRES.

Secteur de Tournai : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de TOURNAI.

Monsieur Michel DERACHE. Avenue d'Audenarde, 89 - 7540 KAIN

michel.derache@cfwb.be

Secteur de Mouscron : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire de la commune de MOUSCRON.

Monsieur Jean-Luc GRILLET. Avenue Comte Basta, 27 - 7700 MOUSCRON

jean-luc.grillet@cfwb.be

Secteur de Frasnes-lez-Anvaing : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes de CELLES, de COMINES, de WARNETON, d'ELLEZELLES, d'ESTAIMPUIS, de FLOBECQ, de FRASNES-LEZ-ANVAING, de MONT-DE-L'ENCLUS et de PECQ.

Monsieur Daniel DE SLOOVERE. Clos des Jonquilles, 12 - 7712 HERSEAUX

daniel.desloovere@cfwb.be

Secteur de Ath : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ATH, de BELOEIL, de BRUGELETTE, de CHIEVRES, de LESSINES et de SILLY.

Monsieur Jean-Paul TUMELAIRE. Rue des Fourches, 5 - 7800 ATH

jean-paul.tumelaire@cfwb.be

Secteur de Péruwelz : secteur comprenant toutes les implantations fondamentales et primaires des écoles dont le siège administratif se situe sur le territoire des communes d'ANTOING, de BERNISSART, de BRUNEHAUT, de LEUZE-EN-HAINAUT, de PERUWELZ et de RUMES.

Monsieur Arnault DELTOUR. Rue des Fleurs, 64 - 7700 MOUSCRON

arnault.deltour@cfwb.be

INFOS INFOS INFOS

CONSULTEZ NOTRE SITE CGSP ENSEIGNEMENT A L'ADRESSE SUIVANTE

www.cgsp-enseignement.be

Si vous avez une adresse mail envoyez la moi à l'adresse suivante en indiquant vos noms et prénoms

rita.dehollander@cgsp.be

OU ET QUAND RENCONTRER VOTRE SECRETAIRE PERMANENTE?



*** A TOURNAI:**

Place Verte 15 à 7500 Tournai.



les mercredis

Le bureau exécutif à Bruxelles ayant changé de jour, il lui est possible de recevoir les affiliés le mercredi au lieu du mardi dès le 1^{er} octobre 2003.

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Téléphone: 069.22.61.51. - Fax: 069.22.61.53.

Ou SUR RENDEZ – VOUS

en tél au 0478/29 52 60

*** A LA FGTB DE MOUSCRON**

le quatrième jeudi du mois de 9h00 à 12h00

Téléphone : 056. 85. 33 .53

Attention...

Avant tout déplacement vers votre Régionale, assurez-vous de la présence de votre Secrétaire Permanente.

Celle-ci est parfois convoquée à des réunions extérieures auxquelles elle assiste dans l'intérêt des affilié(e)s.

Pendant les congés et vacances scolaires, les permanences sont modifiées. Veuillez contacter votre Régionale qui vous en fournira le calendrier.

Cependant ...

Vous avez toujours la possibilité d'obtenir un rendez-vous en dehors des permanences à Tournai. Celui-ci vous sera accordé selon les disponibilités de votre secrétaire permanente

D'avance, elle vous remercie pour votre compréhension.

TEMPORAIRES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE.

Comme chaque année va paraître au Moniteur Belge, un appel aux candidats temporaires Communauté française.

Les candidatures devront être rentrées **impérativement (sous peine de nullité) par recommandé, cachet de la poste faisant foi, pour le 31 janvier 2008.**

!!! N'oubliez pas de conserver le récépissé de votre recommandé !!!

Les formulaires devraient être disponibles à L'AR Campin (A vérifier au Moniteur Belge aux alentours du 10/01/2008) ainsi qu'à la régionale à Tournai et à Ath pour ceux qui n'auraient pas pu s'en procurer dans les écoles.

*****gardez une copie de votre demande*****

CHANGEMENTS D'AFFECTATION EN COMMUNAUTE FRANCAISE.

Tout membre du personnel nommé à titre définitif dans une fonction de recrutement ou dans une fonction de sélection peut, à sa demande, obtenir dans la fonction pour laquelle il est nommé un changement d'affectation :

- dans un emploi dans un autre établissement de la zone
- dans un emploi au sein d'une autre zone

Cette demande doit être introduite, **par pli recommandé**, dans le courant du mois de janvier 2008. Les documents se trouveront à disposition dans tous les établissements de la CF.

Vous devez également transmettre une copie de votre demande à la présidente de la Commission zonale d'affectation (coordonnées ci-dessous) si vous demandez un changement d'affectation dans la même zone .

Madame Tanya VANDEKERCKHOVE
Présidente de la Commission zonale d'affectation
6 A Avenue Vauban
7801 Irchonwelz

Si vous demandez un changement d'affectation dans une autre zone, vous devez également envoyer votre demande au président de la Commission interzonale d'affectation

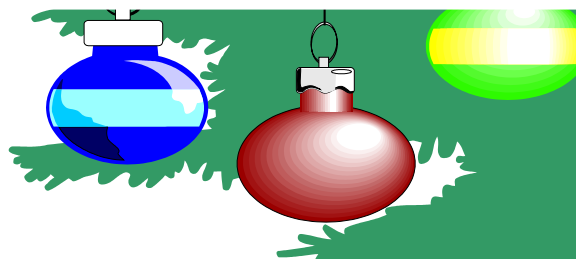
Monsieur Roland Gaignage
Directeur Général Honoraire
Président de la Commission interzonale d'affectation
Ministère de la Communauté Française

Direction Générale des personnels de l'enseignement de la Communauté Française
Bureau 3 E 303
Bd Léopold II, 44
1080 Bruxelles

***** Envoyez-moi une copie de votre demande***



**A L'ATTENTION DE NOS
AFFILIE(E)S TEMPORAIRES...**



Faites-nous connaître régulièrement votre situation d'emploi et de préférence par écrit. **Sans nouvelle de votre part, nous estimons que vous travaillez** et nous ne pourrions pas intervenir auprès des Pouvoirs Organisateurs (Communauté Française - Province - Commune). **Vous courez le risque de voir des opportunités d'emploi vous échapper.**

Vous changez d'adresse

Faites-nous connaître votre nouvelle adresse au moyen du bulletin que vous trouverez ci-dessous. Sans cette démarche administrative, vous risquez de ne plus recevoir l'information à laquelle vous avez droit (Tribune, Action HO, ...).

Tout particulièrement pour les temporaires, notez éventuellement votre changement de numéro de téléphone.

NOM et PRENOM

.....

Ancienne adresse

.....

Nouvelle adresse

.....

.....

.....

Téléphone/..... **E Mail**



AVIS AUX TEMPORAIRES

Afin de tenir à jour nos fichiers et intervenir auprès des différents pouvoirs organisateurs le cas échéant, pouvez-vous nous renseigner sur votre situation actuelle et nous renvoyer le talon ci-joint.

Sans ces informations, il nous est impossible d'aider les temporaires qui seraient à horaire complet mais pas pour toute l'année scolaire, à horaire incomplet ou sans travail.

De même, faites-nous savoir si vous travaillez à horaire complet et ce durant l'entièreté de l'année scolaire, cela nous évitera des recherches inutiles quand un PO nous demande les coordonnées d'un enseignant sans emploi.

Nous comptons sur votre coopération.

NOM :PRENOM.....

ADRESSE.....

TEL OU GSM : E-Mail.....

DIPLOME :OPTION.....

Pour l'enseignement de la CF :- nombre de candidatures rentrées à ce jour

- dans le classement des temporaires CF : ☐ oui ☐ non

Je travaille

☐ à temps plein

☐ à mi-temps

☐ à moins d'un mi-temps (.....H)

depuis leet

jusqu'au.....

dans la fonction de.....

dans le ou les établissement(s) repris ci-dessous :

.....

.....

☐ Je ne travaille pas

J'accepte un emploi dans l'enseignement spécialisé

oui - non

J'accepte un emploi APE

oui - non

Pour les institutrices maternelles : j'accepte un emploi d'éducatrice externe

oui - non

Interne

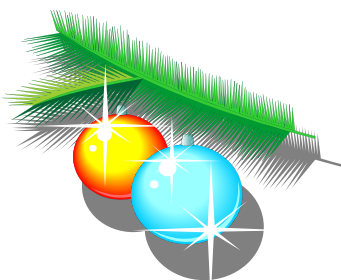
oui - non

d'institutrice primaire

oui - non

Date :

Signature





2008

COTISATIONS

1. Cotisation mensuelle normale13,30 €
affiliés prestant une demi-charge ou qui ont
un traitement d'attente correspondant à une
demi-charge au moins.
! AVERTIR LE TRESORIER DE SECTION.

2. Cotisation mensuelle réduite7,25 €
affiliés chômeurs complets indemnisés ou
affiliés prestant moins d'une demi-charge.
! AVERTIR LE TRESORIER DE SECTION.

3. Cotisation mensuelle pensionnés (pas de prime
syndicale).....5,50 €
! AVERTIR LE TRESORIER DE SECTION.

4. Cotisation forfaitaire (étudiants, chômeurs
non indemnisés, disponibilité sans traitement)
pour la période concernée.....13,30 €
! AVERTIR LE TRESORIER DE SECTION.

5. Cotisation pour les agents en disponibilité précédant
la retraite (53 et/ou 55 ans) (avec prime syndicale car ces
agents sont toujours considérés en activité de service
jusqu'à la date effective de leur pension).....7,25 €
! AVERTIR LE TRESORIER DE SECTION.



Adresses utiles pour tous les demandeurs d'emploi.

F.G.T.B. TOURNAI – ATH – LESSINES
26, rue des Maux à 7500 TOURNAI.
Tél. 069/88.18.11 - Fax 069/88.18.58

Service chômage :
Responsable – Sylvie Depelchin
Tél. 069/88.18.31 – Fax 069/88.18.51

Sections locales :

ANTOING - BRUNEAUT

4, rue Wattecant à 7640 ANTOING - Tél. 069/44.22.47

ATH – BRUGELETTE – CHIEVRES

19 Rue de Brantignies à 7800 ATH - Tél. 068/28.26.30

BELOEIL - BERNISSART

24, rue des Déportés à 7971 BASECLES - Tél. 069/56.02.50

CELLES - ESTAIMPUIS – MONT DE L'ENCLUS – RUMES – TOURNAI

26, rue des Maux à 7500 TOURNAI - Tél. 069/88.18.11

ELLEZELLES – FLOBECQ – MONT DE L'ENCLUS

16, rue de Frasnes à 7890 ELLEZELLES - Tél. 068/54.33.54

LESSINES – SILLY – BIEVENE

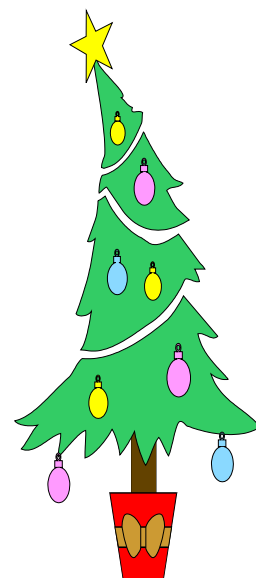
11, rue Général Freyberg à 7860 LESSINES - Tél. 068/33.35.46

LEUZE – FRASNES

3, Grand-Rue à 7900 LEUZE-EN-HAINAUT - Tél. 069/66.12.11

PERUWELZ

29, Place du Foyer Péruwelzien à 7600 PERUWELZ - Tél. 069/77.27.79



PERMANENCES CGSP A LA FG TB DE MOUSCRON

Rue du Val, 3 à 7700 Mouscron

Tel : 056/85 33 53 Fax : 056/85 33 32

Tous les jeudis de 9h à 12h par les camarades ,Rita Dehollander, Monique Herman et Michel Vandeput.

Tous les mercredis de 14h à 17 h par la camarade Laurence Duprez

